Image not found or type unknown

Déclaration des assurances vie dans une succession

Par **rochde**, le **21/06/2014** à **22:54**

Bonjour,
Au décès de mon épouse le notaire fait la succession.
Il me demande de lui fournir toutes les assurances vies du foyer ainsi que la valeur de rachat des contrats.
L'ouverture de ces contrats ont été fait en 1991 et 1995 bien avant mes 70ans.
Le notaire est il en droit de faire cette demande. Alors que des amis n'ont pas eu cette demande.
Les assurances vie sont sans droit de succession, aussi je me demande ce qu'il recherche surtout qu'il me demande de lui donner la valeur de rachat des contrats. Si ces renseignements apparaissent dans l'acte de succession ouvriront ils des frais supplémentaires supportés par moi et des sommes qui vont s'ajouter aux frais de la succession.
Merci pour votre aide et vos conseils.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés